



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Troisième Commission
Point 28 de l'ordre du jour
Promotion des femmes

États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/75/L.6/Rev.1](#)

Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes et les filles

Modifier le paragraphe 5 du dispositif pour qu'il se lise comme suit :

5. *Engage* les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour orchestrer des réponses mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société qui soient axées sur l'être humain, qui tiennent compte des questions de genre, dans le plein respect des droits humains, et du contexte, et qui voient l'accent mis sur la prévention lors de la conception de leurs plans de préparation et de riposte sanitaires face à la COVID-19, en décrivant les actions qu'ils comptent prendre immédiatement et à long terme et en tenant compte des incidences directes et indirectes sur la santé des femmes et des filles et de leurs besoins spécifiques, et notamment :

